



CC Fumel Vallée du Lot (Siren : 200068930)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Fumel
Arrondissement	Villeneuve-sur-Lot
Département	Lot-et-Garonne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Didier CAMINADE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Place Georges Escandre
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	47500 FUMEL
Téléphone	05 53 40 46 70
Fax	05 53 71 35 16
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	25 088
-----------------------------	--------

Densité moyenne 55,40

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
47	Anthé (214700114)	207
47	Auradou (213300171)	441
47	Blanquefort-sur-Briolance (214700296)	524
47	Bourlens (214700361)	379
47	Cazideroque (214700643)	248
47	Condezaygues (214700700)	860
47	Courbiac (214700726)	110
47	Cuzorn (214700775)	868
47	Dausse (214700791)	549
47	Frespech (214701054)	293
47	Fumel (214701062)	4 823
47	Lacapelle-Biron (214701237)	416
47	Masquières (214701609)	182
47	Massels (214701617)	117
47	Massoulès (214701625)	212
47	Monsempron-Libos (214701799)	2 113
47	Montayral (214701856)	2 715
47	Penne-d'Agenais (214702037)	2 483
47	Saint-Front-sur-Lémance (214702425)	523
47	Saint-Georges (214703282)	537
47	Saint-Sylvestre-sur-Lot (214702805)	2 417
47	Saint-Vite (214702839)	1 203
47	Sauveterre-la-Lémance (214702920)	577
47	Thézac (214703076)	212
47	Tournon-d'Agenais (214703126)	765
47	Trémons (214703142)	411
47	Trentels (214703159)	903

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>la gestion et entretien des espaces verts et naturels d'intérêt communautaire l'aménagement et l'entretien des haltes nautiques déclarées d'intérêt communautaire le soutien aux actions et aux projets visant à la maîtrise d'énergie la mise en valeur des berges du Lot</i>
Services funéraires
- Service extérieur de Pompes funèbres <i>Réalisation et exploitation d'une chambre funéraire</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>La communauté de communes élabore et met en œuvre un projet territorial partenarial et un programme d'actions visant à améliorer la qualité des soins sur l'ensemble du territoire (informations, conseils, services, équipements).</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
Elaboration de la politique de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et gestion de zones d'activités rurales et soutien aux activités commerciales et touristiques <i>Elaboration de la politique de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et gestion de zones d'activités rurales et soutien aux activités commerciales et touristiques</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>La communauté de communes assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire. - La communauté de communes assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire.</i>
- Activités péri-scolaires <i>La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des structures d'accueil en faveur de l'enfance et de la jeunesse : crèches, relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires uniquement le mercredi après-midi, accueils collectifs de mineurs. La coordination et la gestion de tous contrats s'inscrivant dans le champ de compétences décrit ci-dessus, et en lien avec les partenaires.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>programmation culturelle professionnelle de spectacles vivants et d'arts visuels, soutien à la création professionnelle et aux actions culturelles, actions éducatives connexes à la programmation ou en partenariat avec les structures culturelles.</i>
- Activités sportives <i>Soutien à l'action associative selon les critères définis par le conseil communautaire, mise en œuvre d'actions sportives sur le territoire.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Élaboration, gestion et suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et tous les documents d'urbanisme qui en découlent</i>

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

Bureau d'étude : la communauté de commune propose à ses communes membres les services du bureau d'étude pour la conception et le suivi des travaux des projets d'aménagement de bourgs portés par les communes. Système d'Information Géographique : la communauté de communes met à disposition un service mutualisé de digitalisation du cadastre et de son exploitation et de tout autre réseau appelé à être identifié par voie cartographique.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

La compétence comprend en bloc, la création, l'aménagement et l'entretien des voies d'intérêt communautaire, sur la base de critères définis par délibération et permettant d'arrêter la liste des voies concernées. La communauté de communes est également compétente pour l'entretien des places publiques, des parcs de stationnement situés sur la voie publique ainsi que pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics déclarés d'intérêt communautaire. Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics La communauté de communes offre la possibilité à ses communes membres de bénéficier d'un service de prestations pour la gestion, la création et l'aménagement des voiries communales.

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme : accueil, information, élaboration de la politique touristique du territoire et gestion des équipements touristiques structurants dont le Bourg de Bonaguil et le Site Nature de Ferrié ainsi que tout autre équipement d'intérêt communautaire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

La communauté de communes est compétence pour la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Participation à la démarche de Pays

- Acquisition en commun de matériel

la communauté de communes propose à ses communes membres de bénéficier d'un service d'achats publics groupés.

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Haut débit : réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication

- NTIC (Internet, câble...)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
47	SM de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot et Garonne (254702582)	SM ouvert	234 656
47	SM pour l'aménagement de la vallée du Lot (254702384)	SM ouvert	102 823
46	SM du bassin du Lot (254600877)	SM ouvert	298 132
47	Eau 47 (254702491)	SM fermé	233 241
47	Lot-et-Garonne Numérique (200044584)	SM ouvert	339 257

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)